



## Transfert de la compétence Éclairage

---

Le transfert au SDE35 de la compétence optionnelle Éclairage Public est possible pour toutes les communes qui le souhaitent.

Cette délégation de compétence concerne deux domaines indissociables :

**Maîtrise d'ouvrage des travaux  
+ Maintenance des installations**

## La maîtrise d'ouvrage des travaux

Elle concerne les opérations de création, d'extension, de réfection complète et de modification d'installations d'éclairage public (armoires de commandes, réseaux, supports, luminaires, équipements nécessaires à la maîtrise de la consommation d'énergie).

### Une maîtrise d'ouvrage qualifiée

Les chargés d'affaires réalisent vos études préalables et assurent le suivi de vos chantiers. Ils vous proposent différentes options au regard de vos contraintes et besoins.

### Une totale liberté de choix

Le Conseil Municipal reste souverain dans le choix des projets et du matériel.

### Une souplesse de gestion

#### **Simplicité**

La commune n'est pas tenue à une procédure de marché public. Aucune avance de trésorerie n'est à verser, la commune paye uniquement la part qui lui incombe.

#### **Réactivité**

Les projets sont soumis au Bureau réuni chaque mois (contrairement aux conventions de mandat qui restent soumises trimestriellement à l'approbation du Comité).





# La maintenance des installations

## Une prestation complète

Le SDE35 assure l'ensemble des prestations qui garantissent sécurité, économie et qualité de l'éclairage public.

### Prestations de terrain

<b>Entretien</b> préventif des installations	<b>Nettoyage</b> régulier du matériel	<b>Renouvellement</b> périodique des sources lumineuses	<b>Dépannages</b> et petites réparations quel qu'en soit le nombre	<b>Interventions urgentes</b> de mise en sécurité
-------------------------------------------------	------------------------------------------	------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------

### Gestion patrimoniale

<b>Cartographie</b> et suivi du patrimoine	Réponse aux <b>DT et DICT</b>	<b>Accès Internet</b> pour consulter le patrimoine cartographié et signaler les pannes	<b>Rapport d'activité</b> annuel sur les interventions et l'état du patrimoine	<b>Bilans énergétiques</b> et recherche des sources d'économie possibles
--------------------------------------------	-------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------

En cas de panne :



La commune utilise le logiciel mis à disposition par le SDE35 pour envoyer une demande de dépannage en ligne. Toutes les demandes sont transmises en temps réel auprès de l'entreprise de dépannage et du SDE35.

Pour les demandes urgentes de mise en sécurité (ex : candélabre tombé sur la voirie), contacter le numéro d'astreinte accessible 7 j/7j, 24h/24h.

## Des coûts optimisés

La passation de marchés à l'échelle départementale permet d'optimiser les coûts de maintenance, répercutés de manière forfaitaire au point lumineux et actualisés chaque année.

Pour 2015 :

**22,40 €**  
par point lumineux  
pour les communes rurales

**28 €**  
par point lumineux  
pour les communes urbaines

**Le forfait au point lumineux correspond à**

un coût moyen pour l'ensemble des prestations. Il s'applique à tout type de luminaire, y compris à ceux équipés de LED.



Création graphique : n.gilles@designe.fr - Crédits photos : SDE35 - F. Jouault - Juin 2013

Retrouvez-nous sur  
notre site [www.sde35.fr](http://www.sde35.fr)

SERVICE ÉCLAIRAGE PUBLIC  
02 99 23 98 35 - [c.moisan@sde35.fr](mailto:c.moisan@sde35.fr)



Syndicat Départemental d'Énergie 35  
Village des Collectivités d'Ille-et-Vilaine  
1 avenue de Tizé - CS 43603 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX  
Tél. 02 99 23 15 55 - Télécopie 02 99 23 18 72 - [sde35@sde35.fr](mailto:sde35@sde35.fr)



Syndicat Départemental d'Énergie 35